

N/Réf. : PH/030725

Objet : PLU de la commune de GRAND-CHAMP

Le Directeur départemental des territoires et de la mer

1, allée Général Troadec  
BP 520  
56019 Vannes Cedex

Le 21 juillet 2025, à Vannes

Monsieur le Directeur,

Dans votre courrier du 9 juillet dernier vous nous sollicitez concernant le projet de révision du PLU de la commune de GRAND-CHAMP.

Les perspectives de développement des communes nous conduiront vraisemblablement à construire de nouveaux postes de distribution et leurs lignes d'alimentation. Ces ouvrages seront réalisés en fonction de l'urbanisation et des demandes venant de la collectivité ou des clients.

Nous n'avons pas d'observation particulière sur le règlement écrit. A noter toutefois que dans le paragraphe « desserte par les réseaux » que vous identifiez les réseaux de distribution d'électricité par la terminologie « réseaux EDF ». EDF étant un fournisseur d'énergie il est préférable de remplacer ce terme par réseau de distribution d'électricité.

Par ailleurs, l'adresse indiquée dans le tableau des servitudes d'utilités publique pour les canalisations électriques est erronée. Le site situé rue Georges Caldray à Vannes n'existe plus. Les consultations pour vérifier la conformité des ouvrages vis-à-vis des projets de construction, surélévation ou modification sont à réaliser auprès d'Enedis, via une DT DICT. Ces consultations peuvent se faire sur le site [reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://reseaux-et-canalisation.ineris.fr) ou le cas échéant par courrier à l'adresse ci-dessous :

ENEDIS - Service DT DICT  
64, boulevard Voltaire - BP 90937  
35009 RENNES Cedex

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Patricia HOUËIX PAVAGEAU  
Direction Territoriale Morbihan